

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
• SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

— NOTE de SERVICE —

N° 216 /A

Objet : Outilage de jardinage.

En raison des travaux urgents à effectuer dans le camp,  
N.B. les rapatriés qui détiendraient encore des outils de jardinage  
sont invités à les réintégrer d'extrême urgence au magasin du centre,  
en l'occurrence au responsable (Chef de Service Intérieur).

Sainte Livrade, le 14 mars 1957



Destinataires :

- Adjoint au Directeur
- Chef du Service Intérieur
- Chef du Service Matériel
- Chefs des groupements "pour notification"
- Affichage
- Archives.

Henri ALQUIER  
Sous-adjoint Principal de Police  
Directeur du Centre

- Outilage de jardin prêté aux répatriés -

NOMS	Bâtiments	Pelles-bêche	houes	Rateaux	Serfouettes	Ratisssoires	Date sortis
KANYARO		I		I	I		
DESURANNE	WII			I		I	23/7/56
JOUVE	G2	I	I			I	25/7/56
ARPAGE	O6	I	I			I	21/7, I6/7
LE GAC	OIO					I	21/7/56
TABORSKY	MI		I		I		21/7/56
SCHNEIDER	V7		I	I	I		7/6/56
CRESSELY	DI	I		I	I		8/6, I7/6
VANDJOUR	RI	I		I	I		I6/6/56
DUMONT	F8		I	I			25/7/56
GOUTHIER	XI	I		I			9/7/56
DECONZANET	LI			I		I	I2/7/56
GORDOU					I		7/7/56
SAUVAGE	B5				I	I	21/6/56
LARLET	BII	I		I		I	I8/6/56
HARTMANN	E3					I	I8/6/56
MOHAMED ALY	JI	2	I	I	I	I	I5/6/56
DE FARIA	N6	I	I	I	I	I	I6/6/56
FLORIDOR	NI2				I		I4/6/56
CHEWCHOUK	B6			I(?)			8/6/56
RIBEIRO	EII		I				27/6/56
CASSIME	WI2		I			I	I4/6/56
							(en magasin)
TOTAL :		10	9	10	9	9	

Sainte-Livrade, le 1er juillet 1956  
 le chef du service Matériel  
 des camps.  
 [Signature]

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

*DD* OTÉ POUR M. ZEGANADIN,

Chef du Service du Matériel

N° 190/A.

A) -DISTRIBUTION DU MATERIEL.

A compter de ce jour, aucune distribution à quel que titre que ce soit, ne pourra être effectuée sans autorisation préalable du Directeur du Centre.

Sauf cas exceptionnel, urgent, ou arrivée de détachement, les distributions ou échanges possibles autorisés, n'auront lieu que deux fois par semaine, les Lundi et Jeudi de 14 H 30 à 18 Heures.

B) -ENTRETIEN DES LOCAUX A USAGE DE MAGASIN.

Les magasins devront être constamment tenus avec le plus grand soin et dans le plus grand état de propreté. Le matériel restant en magasin (effets de couchage, et literie, ameublement, de cuisines, etc.....), sera allotri par catégorie, et chacun de ces lots comportera une fiche étiquette sur laquelle sera mentionné le nombre exact des articles. Ces fiches seront rectifiées au fur et à mesure des entrées ou sorties de matériel.

C) -COMPTABILITÉ DU MATERIEL.

(a) -Matiériel en Magasin. Afin d'assurer la bonne marche du service, et de pouvoir contrôler dans les moindres délais les quantités de matériel restant en dépôt, un registre spécial sera ouvert et tenu pour le magasin. Sur ce livre, démonté et paraphé par le Directeur du Centre, seront consignés par catégorie d'articles, les existants en magasin, ainsi que les différents mouvements s'effectuant tant pour les Entrées que pour les Sorties.

(b) -Matiériel en service dans les locaux. Tout le matériel mis à la disposition des rapatriés, des Cadres Administratif, ou en service dans les bureaux, infirmerie, etc....., devra être enregistré sur un registre "Adhoc". Genre assiette de Casernement, qui reflètera pour chaque Chef de Famille, ou Chef de Service, le matériel dont il est responsable. Les inventaires individuels continueront à être établis, et il conviendra, dès établir de nouveaux, pour l'infirmerie, les bureaux des Assistantes Sociales, le bureau du Directeur, de l'Adjoint, du service du matériel, du secrétariat, de la comptabilité, du service du courrier, et éventuellement des autres locaux, meublés.

(c) -Inventaire Journal. Un registre inventaire journal, également côté et paraphé doit être tenu avec un soin tout particulier. Tout le matériel réceptionné par le Centre et faisant l'objet de marchés ou articles hors marchés doit y être inscrit et pris en charge avec un Numéro d'Ordre en fonction des dates de réception. Il en est de même pour tout le matériel ou accessoires divers, achetés dans le commerce local sur facture ordinaire, qui devra également être pris en charge.

Lors des opérations de réception, il conviendra de s'assurer si le matériel répond bien, de par sa qualité et ses caractéristiques, aux conventions et clauses mentionnées sur les marchés. Toutes réserves d'usage ou remarques diverses, peuvent éventuellement être formulées.

Le matériel livré doit faire l'objet de procès verbaux de recettes technique, et de recette définitive. Les membres composant cette commission de réception sont le Directeur l'Adjoint, et le Chef du Matériel. Au verso des factures, la mention : "Service certifié fait, matériel réceptionné, et pris en charge à l'inventaire journal le.....sous N°....devra figurer".

...../...

...../....

- 2 -

(d) -Registre annexe. Un registre annexe doit être ouvert pour l'inscription des matières consommables tels que savon, détersif, ou ingrédients divers.

Les factures correspondant à l'achat de ces matériaux ou ingrédients, devra comporter la mentionné "Service certifié fait, ingrédients, ou matières mises en consommations immédiates. Ces registres et carnets annexes ouverts conformément aux instructions qui précèdent ne seront présentés dans les meilleurs délais possibles. De fréquentes vérifications seront opérées en vue d'arriver à une parfaite gestion du matériel.

(e) -Personnel : En dehors du personnel de Direction et de Gestion, des magasins, M.M. SAUVAGE et RIBEIRO, aucune autre personne ne doit rentrer au magasin.

Les travaux d'entretiens du local, ou de manipulation de matériel par les rapatriés seront toujours effectués sous la surveillance du Chef du Service du Matériel.-

SAINTE-LIVRADE, le 28 AOUT 1956



Le Directeur du Centre,

2327W284

Gestion du magasin  
de fournitures

Mpiès

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE

*Nouveaux Réfugiés en provenance de Marseille -*

Sortie du 14 Août 1956  
et 15 Août 1956  
16 - 1956

INVENTAIRE

BATIMENT:

LOGEMENT N° :

NOMBRE de PIÈCES :

NOM :

PRENOM :

Nombre de PERSONNES :

M O B I L I E R

- 30 Placard " Buffet "
- 30 Tables ( 2 rallonges )
- 30 Poêles { 15 - NS  
15 - VS
- 16 Chaises
- 99 Tabourets
- 30 Armoires *route*
- 65 Lits
- 65 Matelas
- 280 Draps
- 280 Couvertures

112 Lits établis et Matelas.

9 dits nouveaux

M A T E R I E L

- 128 Assiettes plates
- 128 Assiettes creuses
- 128 Verres
- 128 Cuillers
- 128 Fourchettes
- 128 Couteaux
- 128 Bols
- 30 Série de 3 casseroles
- 30 Faitout
- 30 Poêle à frire
- Bassine
- 30 Seau
- 30 Pelle
- Hachette
- 30 Balai
- 30 Caissette à charbon

Reçu conforme . Le Chef de Famille

SAINTE-LIVRADE , le 17 - 8 1956

*J. Jauadry*

CENTRE D'ACCUEIL  
DE SAINTE-LIVRADE  
(Lot & Garonne)

SAINTE-LIVRADE, le 22 Mai 1956

N° 87/A.

Service intérieur

*Mazarin*

- DOSS O T E -

POUR MONSIEUR DELEVAUX

Il y a lieu de prévoir l'achat d'une composition destinée à teinter les meubles des réfugiés (voir cire spéciale).

Monsieur HACHETTE pourrait s'occuper de cette question en se documentant auprès des menuisiers.

Il ferait lui-même l'essai du produit avant d'en effectuer la distribution .

Le Directeur du Centre.



## MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

MINISTÈRE DES RELATIONS  
AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉSPARIS, LE 17 AOUT 1956  
78, Rue de Lille, Paris (VII<sup>e</sup>)Secrétariat Particulier:SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-:-

N° 1516-SO/D5✓ ✓ ✓

pour

Monsieur le DIRECTEUR du CENTRE d'ACCUEIL  
de  
(Lot-et-Garonne) - SAINTE-LIVRADE*Principes*O B J E T : Prise en charge à l'inventaire.

J'ai remarqué qu'à l'occasion de la prise en charge à l'inventaire des matériels, mobiliers, et autres fournitures réceptionnés à votre Centre, vous affectez à chaque objet un numéro d'ordre particulier (1 n° par chaise, 1 n° par drap, 1 n° par cuiller, 1 n° par table, 1 n° par buffet, etc...) ce qui n'est guère utile et occasionne un surcroit de travail. Un numéro d'inventaire par lot d'objets de même espèce suffirait amplement.

Dans un but de simplification, vous voudrez bien désormais prendre en charge sous un numéro unique l'ensemble des articles d'une même facture, donc un numéro par facture, chaque poste d'inventaire spécifiant le détail de la facture considérée.

A l'occasion de l'établissement de votre inventaire de 1957, vous pourrez procéder au regroupement des divers matériels. Tous les articles de même nature feront l'objet d'une inscription globale affectée d'un seul numéro d'inventaire avec références aux anciens numéros de l'inventaire 1956.

Il est évident que seuls les articles non consommables sont à prendre en charge à l'inventaire et que les produits consommables ne feront l'objet que d'une simple certification de fourniture pour mise à la consommation. (tels : charbon, médicaments, etc...).-

Le CHEF du SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

COPIE aux :

- Centres d'Accueil de NOYANT - BIAS et Le VIGEANT.

"Pour information et exécution".

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

-o-o-o-o-eo-o-o-

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

-o-o-o-o-o-

Centre d'accueil de Ste Livrade

-o-o-

N° 208 / Mat.

Note de Service

-o-

Il est rappelé à Messieurs les rapatriés que sauf cas exceptionnel ,les distributions ou échanges de matériel possibles n'auront lieu qu'aux jours et heures ci-après:

LUNDI de 14 H 30 à 18 H

JEUDI de 14 H 30 à 18 H.

Destinataires

AFFICHAGE -

Chef des Batiments  
Archives.



Sainte Livrade le 8/9/1956  
Le Chef du Service du Matériel

*M. Janaury*  
ZEGANADIN . A

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Relations avec les Etats Associés

Centre d'Accueil de Sainte Livrade

++++++  
N° 276 / Mat.

NOTE de SERVICE

M.M. les rapatriés qui auraient perçu du matériel supplémentaires et des objets divers à l'occasion de la venue des enfants provenant des Ecoles Militaires (Enfants de Troupes) sont priés de bien vouloir les réintégrer au Magasin dans les meilleurs délais.

DESTINAIRES:

M.le Chef du Service Matériel  
le Chef du Service intérieur  
M.M. les Chefs de Bâtiments & poste.  
Archives -

Sainte-Livrade, le 18 Octobre 56



Le Directeur du Centre,

Henri ALQUITER  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ETRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ETATS

Sainte Livrade le 6/Avril 1957

--ASSOCIES--

Centre d'accueil de Ste Livrade  
-o-o-o-o-

Service de matériel

Le Chef de service de matériel

ZEGANADIN Antoine du centre d'accueil de Ste Livrade

Livrade

à

Monsieur Le Directeur du Centre

Objet : Dégradation de matériel de l'Etat.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que: dans l'appartement de Mme Le Pelletier ,une caisse à charbon est utilisée pour la germination des plants de fleurs.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir rappeler cette dame à l'ordre ;car ce matériel est destiné à recevoir uniquement du charbon,d'autre part l'exemple donné risquant d'être suivi par d'autres habitants du centre , entraînant de ce fait la négligence d'entretenir le matériel de l'Etat.

Je vous demande également de bien vouloir ordonner à l'intéressée la réintégration immédiate de cette caisse au magasin du centre. Et cela nous permettrait de renter ce matériel à l'inventaire (cf: perte signée ,lors de l'inventaire général de passation).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

-o-o-o-o-o-o-o-

Centre d'accueil de Ste Livrade ✓

-o-o-o-

N° 210

NOTE DE SERVICE

-o-o-o-o-o-

Vous êtes prié de vouloir bien réintégrer au magasin de centre , une caisse à charbon que vous détenez par devers vous en supplément de la dotation réglementaire./.

DESTINATAIRES.

- Chef de service de matériel. (pour information).
- Mme LE PELLETIER (pour notification et exécution)
- Archives

Sainte Livrade le 8 Avril 1957  
Le Directeur du Centre



*H. ALQUIER*  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre

7 Mai

8

N: 616 MD  
J

Mr. le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine  
Palais de Chaillot - Aile Passy - PARIS - (16<sup>e</sup>)

1

Etat du matériel en bon état existant en magasin.

Transmis comme suite à votre communication téléphonique de ce jour.

Sur livraison  
en avionage  
sans limite  
OK



E. BRETONNIERE DE CHEQUE.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

-:-:-:-:-:-:-

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

-:-:-:-:-:-:-

ETAT DU MATERIEL EN BON ETAT EXISTANT EN MAGASIN.

-:-:-:-:-:-:-

Désignation de matériel	Nombre	Observations
- Armoires 1/2 Penderie	25	
- Assiettes creuses	250	
- Assiettes plates	275	
- Bassines	43	
- Bols	248	
- Buffets ou placards de cuisine	55	
- Casseroles (série de 3)	51	
- Chaises	190	
- Couteaux	220	
- Couvert (cuillers & fourchettes)	510	
- Couvertures	250	
- Guisinières	40	
- Draps de lit 160 x 300	250	
- Fauteuils	57	
- Hachettes	30	
- Lits d'enfant tube	1	
- Lits militaires	188	
Lits pouponnières	15	
- Matelas lits d'enfant	1	
- Matelas pouponnière	12	
- Pelles à charbon	25	
- Poêles à frire	59	
- Poubelles	25	
- Seaux	23	
- Tables avec rallonges	50	
- Tabourets	140	
- Verres	280	
- Matelas militaires	70	
- Paillasses militaires	60	

Sainte-Livrade, le 7 Mai 1958.

Le Directeur du Centre,



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

20 Juillet 1960

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

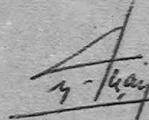
251 / SLD.

Monsieur TRUONG VAN KE Bernard  
Centre d'Hébergement  
de GREYSSE ( Dordogne )

Comme suite à votre demande du 19 courant, j'ai le regret de vous faire connaître que je ne puis vous doter d'un petit lit pour jeune enfant pour les raisons suivantes :

Sur instructions du Service des Français rapatriés d'Indochine à PARIS il est spécifié que lors de l'arrivée dans un Centre d'Accueil d'une famille le matériel de couchage correspondant à l'effectif de cette famille a été mis à sa disposition et qu'il appartient par la suite à chaque chef de famille de faire face aux frais occasionnés par des naissances éventuelles.

J'ai transmis à PARIS le 18.7.60 votre lettre et celle de votre fille Simone qui sollicite un emploi dans la capitale.-



M. TURSAN.

2327W284

Condamnation de matériel

5 pièces

Ministère de l'Intérieur  
Service des Français rapatriés d'Indochine

Premier feuillet

CENTRE D'ACCUEIL DE STE-LIVRADE  
Lot et Garonne

PROCES - VERBAL

Procès verbal de TURSAN Marcel

CONDAMNATION DE MATERIEL

N° 1

Le Présent procès-verbal contient 4 feuillets cotés et paraphés par nous,

TUSAN Marcel, Gestionnaire du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

Sainte-Livrade le 31 Décembre 1959

Le Gestionnaire du Centre



## Deuxième feuillet

3 ème feuillet

Jointure reçue

L'An Mil neuf cent cinquante neuf le trente et un Décembre.

Une Commission composée de :

Mr TURSAN Marcel Gestionnaire du Centre

Mr REAL Jean Gestionnaire Adjoint

A procédé à la condamnation du Matériel administratif hors d'usage déterioré ou manquant et cession gratuite suivant.

Numéro Inventaire	Désignation	Numéro Marché ou Date	Prix Unitaire	Nombre à Condamner	Montant	Observations
9	Chaises hêtre foncé	3679 du 29. 5.56	620.-	20	12.400.-	
2	Tables avec allonges	2040 du 27. 3.56	8.350.-	2	16.700.-	
1 bis	Tabourets	2171 du 3.4.56	378.-	8	3.024.-	
18	Draps P.M.	2625 du 26. 4.56	895,65	192	171.965.-	
73	Draps G.M.	6256 du 29.10.56	1.482.-	30	44.460.-	
11	Couvertures	2041 du 27. 3.56	2.020.-	221	446.420.-	
1	Boîte à frire	2171 du 3. 4.56	140.-	19	2.660.-	
3	Faitout	1789 du 20. 3.56	1.025.-	21	21.525.-	
3	Casseroles série de 3	1789 du 20. 3.56	1.752.-	23	40.296.-	
3	Bassines	Cde directe du 13.12.56	360.-	23	8.280.-	
3	Seaux	1789 du 20. 3.56	367.-	21	7.707.-	
14 - 35	Poubelles	Cde directe du 5.5.56	750.-	31	23.250.-	
72	Hachettes	Cde directe du 8.11.56	360.-	21	7.560.-	
21 26 40	Pelle à charbon	1789 du 20.3.56	50.-	22	1.100.-	
21 26 40	Couverts	2547 du 21.4.56	58.-	240	9.120.-	
21 26 40	Couteaux	2547 du 21.4.56	51.-	160	8.160.-	
2	Assiettes plates	1789 du 20. 3.56	47.-	101	4.747.-	
2	Assiettes creuses	1789 du 20. 3.56	47.-	106	4.982.-	
2	Bûts	1789 du 20. 3.56	40.-	158	6.320.-	
2	Verres	1789 du 20. 3.56	23.-	153	3.519.-	
55 26 104	Caissettes à charbon	Cde directe du 4.5.56		386	129.952.-	
133 21 014	Cadenas	Cde directe 1956 - 58	350.-	8	2.800.-	
118 101 86	105	" "		1 m 75	248.-	
57 - 111	Chaine	" "				
48	Couteau à mortier	31. 7.56	185.-	1	185.-	
80	Débouche lavabo	22.12.56	248.-	1	248.-	

Numéro Inventaire:	Désignation	Numéro du Marché ou Date	Prix Unitaire	Nombre à condamner	Montant	Observations
121	Enclume à faux	Cde directe du 3.6.58	945.-	1	945.-	
80	Verrou de sûreté	" 22.12.56	913,50	1	913,50	
97		" 29. 6.57	979,50	2	1.959,00	
86		" 2. 1.57	211,50	1	211,50	
87		" 5. 2.57	157,50	1	157,50	
97		" 29. 6.57	472,50	1	472,50	
99		" 20. 5.57	1.192,50	1	1.192,50	
101		" 9. 8.57	1.192,50	1	1.192,50	
105		" 6. 9.57	126.-	3	378.-	
105		"	1.265.-	1	1.265.-	
105		"	1.012,50	1	1.012,50	
111		" 23.11.57	472,50	1	472,50	
80	Boitier torche	Cde directe du 22.12.56: 1.017,00		1	1.017,00	
80	Boitier torche	" 22.12.56: 553,50		2	1.107,00	
80	Serrure	" 22.12.56: 112,50		2	225,00	
87	Serrure	" 5. 2.57:		4	2.268,00	
114	Serrure	" 15.12.58: 337,50		1	337,50	
87	Targette	" 5. 2.57: 72.-		1	72,00	
86	Targette	" 2. 1.57: 81.-		1	81,00	
					Total....	992.907,50

ARRETE à MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE ARTICLES représentant une valeur de :  
NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT SEPT FRANCS CINQUANTE.

En foi de quoi avons rédigé le présent procès-verbal pour être présenté  
comme pièce justificative de décroissement à l'inventaire.

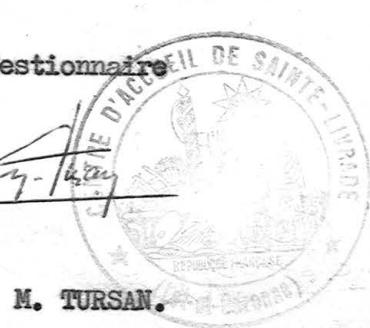
Le Gestionnaire adjoint :

Vu

PARIS, le 28 Juin 1960

Le Commissaire à l'Aide et à l'Orientation  
des Français Rapatriés,

Le Gestionnaire



J. REAL.

M. TURSAN.

RELEVE DES  
STATS DE CESSION GRATUITE AUX RAPATRIES

DU 1.7.59 AU 31.12.59

RECAPITULATION POUR P.V. DE DESTRUCTION

N O M Date de départ	Draps G. M.	Draps P. M.	Couverture	Poêle à frire	Faitout	Série de 3 casser.	Bassine	Seau	Hachette	Couteaux	Assiettes plates	Assiettes creuses	B o l s	Verres	Couvert
Omission sur P.V. du 3.12.58	12														
Le 10. 7.59 - MACHECOURT Marcel	2	8	12	11	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
23. 7.59 - FILIPPI Jacques		12	14	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
31. 7.59 - EIKEMPER Michel		8	8	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
31. 7.59 - LEFAUCHEUR André		10	8	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
14. 8.59 - HARROLD Jules	2	6	10	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
27. 8.59 - COSTERG Marcel		10	12	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
2. 9.59 - SAUVAGE Paul	2	8	12	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
23. 9.59 - HACHETTE Gaston	2	18	14	1	1	1	1	1	1	7	7	7	7	7	7
23. 9.59 - TAUZIAC Paul	2	4	6	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
5. 10.59 - MADURA Prosper		8	4	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
8. 10.59 - HUMBERT François	2		4	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
13. 10.59 - VILLAREAL Roland	2	16	18	1	1	1	1	1	1	9	9	9	9	X	9
22. 10.59 - MACHECOURT Jean		16	16	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
7. 11.59 - RENOIR Nicolas		4	4	1	1	1	1	1	1	2	4	2	2	4	2
14. 11.59 - FERRER Antoine (Bergerac)		16	16	1	1	1	1	1	1	8	8	8	8	8	8
4. 12.59 - COLLIN Emile	2	22	18	1	1	1	1	1	1	7	7	7	7	7	7
10. 12.59 - HATCHY Horace	2	4	8	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
14. 12.59 - GROS-DESIR Léonard		12	10	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
28. 12.59 - FRECHE Jean		12	12	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
	30	194	208	19	19	19	19	19	19	199	101	101	99	92	99

Sainte-Livrade le 31 Décembre 1959  
Le Gestionnaire du Centre



M. TURSAN

Sainte-Livrade le 31 Décembre 1959  
Le Gestionnaire adjoint

J. REAL

Vu  
PARIS, le 28 avril 1960  
Le Commissaire à l'Aide et à l'Orientation  
des Français Rapatriés,

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

BUREAU DES RAPATRIES D'INDOCHINE

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

LOT et GARONNE

PROCES - VERBAL

DE

CONDAMNATION

du matériel hors d'usage.

N° 1

Le présent procès-verbal contient quatre feuillets cotés et paraphés par nous,  
BRETONNIERE DE CHECQUE Emmanuel , Directeur du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

Sainte-Livrade le 3 Décembre 1958

Le Directeur du Centre



E.BRETONNIERE DE CHECQUE.



L'an mil neuf cent cinquante huit et le **trois décembre** à **dix heures**.

**Une Commission composée de :**

Mr BRETONNIERE DE GHECQUE Emmanuel

**Directeur du Centre**

Mr TURSAM Marcel

**Adjoint au Directeur**

Mr ZEGANADIN Antoine

**Chargé du Matériel**

a procédé à la condamnation du matériel administratif hors d'usage ou déterioré suivant.



troisième juillet

caire	Désignation	N° du marché et date	Prix Unitaire	Nombre à condamner	Montant	Observations
1	Cuisinière	2171 du 3. 4.56	12.950	1	12.950	
1 bis	Armoire	2171 du 3. 4.56	17.000	1	17.000	
1 bis	Tabourets	2171 du 3. 4.56	378	20	7.560	
2	Assiettes plates	1789 du 20.3. 56	47	20	940	
2	Assiettes creuses	-id-	47	140	6.580	
2	Bols	-id-	40	45	1.800	
2	Verres	-id-	25	90	2.070	
3	Faitout	-id-	1.025	4	4.100	
3	Série de 3 Casseroles	-id-	1.752	4	7.008	
3	Seaux	-id-	367	6	2.202	
7	Pelles-bâches	Cde Dte du 24.4.56	530	10	5.300	
7	Houes	-id-	820	10	8.200	
7	Râteaux	-id-	360	10	3.600	
7	Serfouettes	-id-	565	10	5.650	
7	Ratissoires	-id-	625	10	6.250	
9	Chaises	2779 du 29.05.56	620	7	4.340	
10 bis	Chaises tube	492 S0/D5	1.850	2	3.700	
11	Couvertures	2041 du 27. 3.56	2.020	28	56.560	
14	Boubelles	Cde Dte du 5.5.56	750	12	9.000	
19	Draps	2625 du 26. 4.56	895,65	51	45.678,15	
20	Gaisslettes à charbon	Cde Dte du 4.5.56	300	50	15.000	
21	Pelles à charbon	2547 du 21. 4.56	50	6	300	
21	Cuisinières	2547 du 21. 4.56	4.591	24	110.184	
24	Couvert	Cde Dte du 25.5.56	55	6	330	
32	Jerrycans	Cde Dte du 16.6.56	1.500	1	1.500	
40	Coupeaux	2547 du 21. 4.56	51	53	2.958	
46	Lit pouponnière	4442 du 29. 6.56	4.642	1	4.642	
48	Ciseau à bois	Cde Dte du 31.7.56	350	1	350	
48	Burin mécanicien	Cde Dte du 31.7.56	170	1	170	
49	Cuvette Gilac	Cde Dte du 31.7.56	1.695	1	1.695	
49	Cuvette Gilac	-id-	785	1	785	
49	Cuvette Gilac	-id-	460	3	1.380	
57	Étau en acier	Cde Dte du 15.9.56	2.115	1	2.115	
57	Verrou de sûreté	Cde Dte du 15.9.56	445,5	1	445,5	
57	Cadenas	Cde Dte du 15.9.56	238,5	1	238,5	
58	Drapeau	Cde Dte du 11.10.56	7.800	1	7.800	
59	Cuisinière	6257 du 19.10.56	12.068	1	12.068	
69	Chaises	6258 du 29.10.56	925	2	1.850	
71	Draps	6256 du 29.10.56	1.482	2	2.964	
72	Hachettes	Cde Dte 2205 S0/D5	1.360	6	2.160	
		8.11.56				
80	Torche électrique	Cde Dte 22.12.56	1.017	1	1.017	
80	Pioches	-id-	837	1	837	
80	Pelles col de cygnes	-id-	517,5	1	517,5	
80	Lime plate	-id-	207	1	207	
80	Coupe verre	-id-	167	1	167	
98	Faux	Cde Dte du 28.7.57	1.899	1	1.899	
99	Faux	Cde Dte du 20.5.57	1.597,5	2	3.195	
99	Tiers point	Cde Dte du 20.5.57	256,5	1	256,5	
01	Chaine (mètre)	Cde Dte du 14.8.57	77,5	1	77,5	
01	Cadenas	-id-	112,5	1	112,5	
11	Lime plate	Cde Dte du 25.11.57	139,5	1	139,5	
11	Lime ronde	Cde Dte du 25.11.57	195,5	1	195,5	
				662	387.952,15	



Arrêté à six cent soixante deux articles représentant une valeur de TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE DEUX Francs QUINZE Centimes.

En foi de quoi, avons rédigé le présent PROCES-VERBAL pour être présenté comme pièce justificative de décroissement à l'inventaire.

Les membres de la Commission :

Mr TURSAN Marcel



E.BRETONNIERE DE CRECQUE.

Mr ZEGANADIN Antoine

Vn. Paris, le 30 Décembre 1958  
Le chef du Bureau des  
Rapatriés d'Indochine



**SECRETARIAT d' ETAT aux RAPATRIES**

**SERVICE des FRANCAIS RAPATRIES D' INDOCHINE**

**CITE d' ACCUEIL de Ste LIVRADE**

**LOT et GARONNE**

**ETAT de CESSON GRATUITE aux RAPATRIES**



## ETAT DE CESSION GRATUITE AUX RAPATRIES

JANVIER 1961 au 31 DECEMBRE 1961

Date de départ	Nom et Prénoms	Drapes G.M.	Drapes P.M.	Couvertures	Poêle à frire	Faitout	Série de 3 casseroles	Bassines	Sœux	Hachettes	Couteaux	Assiettes plates	Assiettes creuses	Bols	Verres	Couverts	OBSERVATIONS
15. 1.61	LEGRAND Jules	2	6	8	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
28. 1.61	DO VAN Lanh	16	16	16	1	1	1	1	1	1	1	10	10	10	10	10	10
16. 2.61	VINCENT André	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
21. 2.61	ABLASOU Auguste	22	22	22	1	1	1	1	1	1	1	10	10	10	10	10	10
25. 2.61	PAULUS Eugène	2	8	12	1	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
23. 3.61	LOMET Bernard	2	6	10	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
2. 4.61	MAYET Arthur	12	12	14	1	1	1	1	1	1	1	8	8	8	8	8	8
21. 5.61	MOHAMMED Justine	4	4	4	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
21. 5.61	Vve SANY Pierre	10	6	6	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
25. 5.61	NGUYEN THI Cuc	4	4	4	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
5. 6.61	OUSSAME Sariph	8	8	8	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
4. 7.61	LINGUET Paul	2	5	8	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	3
13. 7.61	GONTRAN Dominique	2	2	6	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	3
7. 8.61	EUGENIE Wilfrid	2	6	10	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
7. 8.61	SANY Henri	8	8	8	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3	3
10. 8.61	VU THI Vinh	12	12	12	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
26. 8.61	MAZEL Paul	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
26. 8.61	SESAME François	12	10	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
2. 9.61	Vve MOREAU	12	12	12	1	1	1	1	1	1	1	8	8	8	8	8	8
9. 9.61	LANDRI (NGUYEN THI DU)	14	14	14	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
14. 9.61	GONTRAN Michel	10	12	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	7	7	7	7
16.10.61	CLEMENCOT Marie (épouse LEGRAND)	8	8	8	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4	4
19.10.61	RIBEIRO Alphonse	8	8	8	1	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
24.10.61	GONTRAN François	14	14	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
4.10.61	GRESSELY Paul	10	15	1	1	1	1	1	1	1	1	8	8	8	8	8	8
24.10.61	DUBOIS Grégoire	16	16	1	1	1	1	1	1	1	1	8	8	8	8	8	8
1.11.61	GONTRAN Paul	6	10	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5
5.11.61	SANY Félix	12	12	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
		26	259	292	28	28	28	28	28	28	28	145	145	145	146	145	

Le Gestionnaire Adjoint

J. REAL

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil



M. TURSAN

: feuillets cotés

Premier Feuillet

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIES D'INDOCHINE

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE

Lot et Garonne

Document de la date ci-dessous sous le n°

: ce document est destiné à

versant où est enregistré : Nom : M. -  
**PROCES - VERBAL**

Date : 31/12/60  
de

**CONDAMNATION DE MATERIEL**

Le présent procès-verbal contient 4 feuillets cotés et paraphés par nous,

TURSAN Marcel , Gestionnaire du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade

REAL Jean , Gestionnaire Adjoint

Sainte-Livrade le 31 Décembre 1960

Le Gestionnaire Adjoint :

J. REAL

Le Gestionnaire du Centre

M. TURSAN.



2 ème feuillet :

ACCUSÉ DE RECEPTION

DU PROTOCOLE DE CONVENTION SIGNÉ LE 21 NOVEMBRE

DEPARTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

énuméré ci-dessous

L'An Mil neuf cent soixante le trente et un Décembre

Une Commission composée de :

- M. TURSAN Marcel Gestionnaire du Centre

LA COURSE - 243024

- M. REAL Jean Gestionnaire Adjoint

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

a procédé à la condamnation du matériel administratif

hors d'usage détérioré ou manquant et cession gratuite suivante.

avec les signatures du Gouvernement et ministre des Postes et Télécommunications

et du Gouvernement et ministre des Postes et Télécommunications

Signature : \_\_\_\_\_ nom : \_\_\_\_\_



